

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.02.13_01**

Le 13 février deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY-- Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN- Virginie GARDET- Stéphanie MARTIN

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 7 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Excusés : 3

Absents : 3

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230213-2023-02-13-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE SUBVENTION : AMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES AU TITRE DU FDEC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'aménager et de remettre aux normes les nouveaux locaux des services techniques.

Ces travaux consistent à remettre les installations électriques du bâtiment aux normes, créer un bureau, des vestiaires et un espace repas.

Le montant total des travaux est estimé à environ : 35 000 €uros HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Aménagement des locaux des services techniques	35 000.00€	Subvention Département de la Savoie	38% sur la base de 35 000.00 € HT	13 300.00€
		TOTAL subventions attendues		13 300.00 €
TOTAL HT	35 000.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		21 700.00 €
TVA	7000.00 €			
TOTAL TTC	42 000.00 €	TOTAL TTC		42 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	15

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des nouveaux locaux des services techniques ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 35 000.00 € HT 42 000.00 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières ci-dessus et l'autofinancement.
- **DEMANDE** au département de la Savoie au titre du Programme Aménagements de sécurité sur route départementales sous maîtrise d'ouvrage communale – amendes de police la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **SOLLICITE** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 13 février 2023

Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

